

❖

REPONSES A VOS QUESTIONS CONCERNANT L'IMPOSITION DES RETRAITES ALLEMANDES

❖

**Vous résidez en France et percevez une retraite ou pension
allemande de la *Deutsche Rentenversicherung* ?**

Si vous résidez en France et percevez une retraite/ pension de l'organisme d'assurance allemand « Deutsche Rentenversicherung », vous devez également déposer une déclaration d'impôts sur le revenu en Allemagne.

Pour faire les démarches nécessaires auprès du Centre des Impôts de Neubrandenburg, vous pouvez vous faire conseiller **sur rendez-vous** par un agent du réseau transfrontalier INFOBEST lors d'une journée d'information.

Date :

LUNDI 16 DECEMBRE 2013

Lieu :

Le Trèfle, Maison des Services du Kochersberg

32, Rue des Romains – 67 370 TRUCHTERSHEIM

Contact :

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter
INFOBEST au +49 (0) 78 51 94 79 0.